

CERTIFICAT DE VIE COMMUNE

SERVICE AFFAIRES GENERALES

Centre administratif 28 avenue de Verdun 92390 Villeneuve-la-Garenne

<u>Iours et horaires d'ouverture :</u>

Lundi, mardi, mercredi, vendredi: 8h30-12h et 13h15-17h

Jeudi : 8h30-12h Samedi : 9h-11h45

etatcivil@villeneuve92.com

DETAIL DE LA DEMARCHE

Se présenter au guichet de l'Etat Civil accompagnés de deux témoins sans lien de parenté avec les personnes qui souhaitent établir le présent certificat.

COÛT DE LA PRESTATION

0€

CRITERES D'ATTRIBUTION

- o Vivre sous le même toit
- o Même adresse sur le ou les justificatifs des deux concubins

DELAIS DE DELIVRANCE

48 heures

PIECES A FOURNIR

- o Pièce d'identité pour chaque concubin
- o 1 justificatif de domicile chacun ou commun, à la même adresse
- o Livret de famille ou actes de naissance pour les enfants à charge
- o Pièce d'identité des témoins

RECUPERER SA DEMANDE

Se présenter aux guichets de l'état civil : Lundi, mardi, mercredi, vendredi :

8h30-12h et 13h15-17h Ieudi : 8h30-12h

Samedi : 9h-11h45